



Programme du prochain séminaire de l'Institut de Formation Politique

Date : 8, 9 et 10 décembre 2006 / Lieu : Paris

www.ifpfrance.org

Vendredi 8

18h30 : Accueil des participants

19h00 : Présentation des organisateurs et des participants

19h30 : « Peut-on encore être de droite en France ? », dîner-débat avec Eric Brunet, *journaliste à France 3*

Samedi 9

CONVICTIONS

9 h00 : « La fonction de l'entrepreneur : superman ou businessman ? »

Jacques Garello, professeur d'économie à l'Université d'Aix-Marseille

11h00 : « Qu'est-ce que l'Occident ? »

Philippe Nêmo, professeur d'histoire des idées à l'ESCP-EAP

ARGUMENTATION

14h30 : « Convaincre ses interlocuteurs » (art oratoire et rhétorique)

Jean Martinez, Avocat, premier prix d'éloquence de Sciences Po

15h30 : Exercices pratiques. Joutes oratoires.

19h30 : « L'Islam est-il compatible avec la culture française ? »

Dîner débat Jean-Jacques Walter, auteur de Crépuscule de l'Islam

Open Bar

Dimanche 10*

ACTION

9h00 : **Cas pratique. Se présenter à des élections universitaires.**

Alexandre Pesey, délégué général de l'Institut de Formation Politique

11h00 : **Traduire ses valeurs dans l'action**

- Le cas d'un responsable associatif : **Anne Coffinier**, présidente de *creer-son-ecole.com*
- Le cas d'un conseiller politique : **Bénédicte Chéron**, collaboratrice parlementaire
- Le cas d'un laboratoire d'idées : **Nicolas Lecaussin**, directeur de recherches à l'iFRAP

Déjeuner

MOTIVATION

14h30 -15h30 : Entretiens individualisés

16h00 : 2 minutes pour convaincre

17h00 : Pot final



Inscription

⑨ Je souhaite participer au séminaire de l'IFP*

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

Etudes : Etablissement : Date de naissance :

Bulletin d'inscription et chèque de 45 euros à renvoyer avant le 1^{er} décembre à l'IFP, 158 avenue du Maine, 75014 Paris.

* Sous réserve des places disponibles. Les frais d'inscription sont de 45 euros. Ils couvrent le logement (2 étudiants par chambre), les repas et les cours. Pour les candidats venant de province, les frais de transport sont pris en charge par l'IFP à hauteur de 50% sur présentation d'un justificatif.